

L'actu du groupement

■ Du nouveau sur www.recherche-sante-mentale.fr

Plusieurs nouveaux documents ont été publiés sur [le site du GCS](http://www.recherche-sante-mentale.fr) récemment. Tout d'abord, le programme de recherche 2015-2018 mis à jour est désormais accessible depuis le lien « Recherches & formations ». Ensuite, un « Espace membres » a été créé, auquel on accède en renseignant un identifiant et un mot de passe (tapez gcs, deux fois). Dans cet espace, un Quid juridique regroupe une douzaine de fiches portant sur des thèmes comme la personne de confiance ou encore le secret partagé. Enfin, la rubrique Documents statutaires donne accès à la convention constitutive, à l'état prévisionnel de recettes et de dépenses 2016 et au règlement intérieur du GCS.

■ Edouard Toulouse ouvre une unité d'accueil, d'évaluation et d'orientation des adolescents

Le centre hospitalier Edouard Toulouse de Marseille a ouvert en janvier une nouvelle unité de soins intensifs pour adolescents, en partenariat avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Marseille (AP-HM).

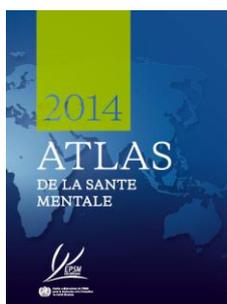
[Voir l'article des APM.](#)

■ Opération rénovation au CHS de Cadillac

Le Centre hospitalier spécialisé de Cadillac entreprend une grande opération de rénovation et reconstruction de bâtiments qui durera jusqu'en 2023. Parmi les nouveautés figurent un projet de création d'un Institut de recherche et de formation, courant 2016, un nouveau centre de consultations de spécialités somatiques et deux espaces d'ateliers et de vie collective, dont l'un accueillera une maison des usagers.

[Voir l'article des APM.](#)

L'actu du CCOMS



■ Découvrez l'Atlas de la santé mentale de l'OMS en français !

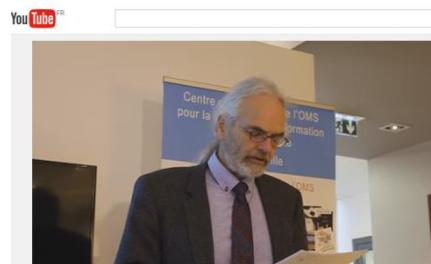
Comme annoncé dans notre première édition, le CCOMS vient de finaliser la traduction de l'édition 2014 de l'Atlas de la santé mentale de l'Organisation mondiale de la Santé. Ce document est important puisque les indicateurs qu'il contient constituent désormais les outils d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action global pour la santé mentale 2013-2020. Découvrez, en avant-première, l'[Atlas mis en page en français](#).

■ Article de La Croix du 05 février sur les Médiateurs de santé pairs

[Lire l'article : « Les médiateurs de santé mentale, de la rémission à la mission ».](#)

■ Conférence empowerment : le Québec à l'honneur

Le CCOMS a organisé, vendredi 29 janvier après-midi à Hellemmes, devant une quarantaine de personnes, une conférence donnée par Paul Morin, précurseur en matière d'empowerment des personnes utilisatrices des services de santé mentale, et intitulée "La voix des usagers des



services de santé mentale au Québec : une reconnaissance mais à quel prix ?". S'en est suivie une intéressante table-ronde avec les représentants d'usagers, Claude Ethuin (Nord mentalités) et Vincent Demassiet (Réseau français sur l'entente de voix), ainsi que Corinne Noel (médiatrice de santé pair, EPSM Lille-métropole).

[Découvrez la vidéo de la première partie \(la conférence\) : durée d'1 heure environ, film en 3 parties.](#)



■ CLSM : la formation des coordonnateurs se poursuit

La formation de second niveau des coordonnateurs de conseils locaux de santé mentale, organisée par le CCOMS, le CNFPT et le Psycom, s'est tenue à Nancy mi-janvier. Au programme, pour les stagiaires qui avaient suivi le niveau 1 en juillet 2015 : des interventions d'usagers et du directeur du CCOMS. Prochaine session (niveau 1) pour les coordonnateurs : du 19 au 22 septembre 2016 (contact : [Pauline Guézennec](#)).

■ Interview

Michel Triantafyllou, psychiatre, chef de service à l'hôpital de Nanterre et président du syndicat des psychiatres d'exercice public (Spep)



Qu'en est-il de la recherche en psychiatrie au CH de Nanterre ?

« Si cette activité n'est pas structurée en tant que telle chez nous, nous avons été très impliqués dans l'enquête HO-SDRE. C'est un travail qui touche à sa fin désormais à sa fin, mais pour lequel nous avons été pendant deux ans à la fois lieu de collecte et support de formation et d'accompagnement pour les autres sites d'Ile-de-France (Erasmus, Sainte-Anne, Pontoise, Saint-Maurice, Charcot, Perray-Vaucluse). Nous avons pour cela embauché (grâce au PHRC) un ingénieur de recherche à mi-temps et nous avons dédié du temps médical.

J'ajoute que nous avons mené l'enquête Santé mentale en population générale (SMPG) en 2006. Je connaissais bien SMPG pour l'avoir déjà mise en place dans un précédent poste à Dreux et également en Grèce. D'ailleurs une nouvelle enquête est programmée à Nanterre en 2017 ou 2018. »

Quelles sont les principales actions et projets de votre établissement en matière de psychiatrie ?

« Nous avons un conseil local de santé mentale (CLSM) très actif depuis 7 ans. Le CLSM a signé deux conventions intéressantes avec la Maison de la musique et le Théâtre Nanterre-Amandiers. Le programme culturel à l'hôpital qui en découle est amené à se développer. Les ateliers animés par des acteurs et musiciens vont continuer à s'ouvrir vers l'extérieur pour toucher un public plus large.

Un de nos autres axes de travail porte sur l'accès au logement. D'ores et déjà, une convention avec un bailleur social et une association permet de mettre à disposition des utilisateurs des services de psychiatrie deux logements en sous-location. D'ici cet été, un nouveau partenariat avec l'Association des cités du Secours catholique permettra de flécher 10 à 12 logements vers les personnes ayant des troubles psychiques dans un nouveau programme immobilier d'une quarantaine de logements. Il s'agira d'une résidence accueil où les personnes seront directement locataires. Cela me paraît important en termes de citoyenneté, de déstigmatisation et de responsabilisation. L'opération a pu être montée grâce à un apport du terrain par la Ville et l'Evêché, un financement de la DRIHL et de l'association, et l'accompagnement du secteur.

Enfin, nous allons être fortement mobilisés par l'arrivée sur le site de Nanterre du Secteur de Courbevoie (ce qui doublera la taille de la population desservie de 100 000 à 200 000 habitants environ). Elle est programmée pour fin 2017. Un secteur supplémentaire pourrait s'ajouter par la suite. »

Que pensez-vous des mesures relatives à la psychiatrie incluses à la récente loi de modernisation du système de santé ?

« Je note d'abord que les missions du secteur, obtenues de haute lutte, ont bien été confirmées, et que les projets territoriaux de santé mentale et les CLSM y figurent. Même si les contours de ces dispositifs sont un peu flous, cela reste satisfaisant dans la conjoncture actuelle.

En revanche, nous n'avons pas obtenu la possibilité pour les établissements psychiatriques d'appartenir en tant que tels aux groupements hospitaliers de territoire (GHT). En conséquence, il n'y aurait qu'une douzaine de GHT centrés sur la psychiatrie qui verront le jour sur le territoire national.

Nous nous mobiliserons avec détermination lors de l'élaboration des décrets d'application de la loi pour obtenir un décret ad-hoc sur la création de Communautés psychiatriques de territoire et leur articulation avec les GHT. »

L'actu nationale

■ Appel à projets « Maladies psychiques et vie sociale » de La Fondation de France

Dans le cadre de ce programme, la Fondation de France finance en 2016 les projets qui ont pour objectif de favoriser l'accès aux soins, de contribuer à la fluidité des parcours de vie et de soins, de soutenir les proches. Le dossier doit être adressé avant le 9 mars 2016 pour la première session et le 29 juin 2016 pour la seconde session.

[En savoir plus.](#)

■ La CNSA dresse le bilan des GEM

Selon le dernier bilan des GEM réalisé par la CNSA, la Caisse a alloué 29 millions d'euros aux ARS en 2014, destinés à financer 393 GEM, soit 20 de plus qu'en 2013. La subvention de 107 GEM a été revalorisée, et 20 nouveaux GEM ont été créés dans seize régions. De plus, 10 GEM supplémentaires ont été créés, grâce à des redéploiements de crédits. Au financement principalement assuré par les ARS (90 % du financement), s'ajoutent des cofinancements, qui sont principalement le fait des collectivités locales. Certains GEM bénéficient également de concours autres que financiers (mise à disposition de locaux, de matériels...), qui représentent 2,8 % des financements en 2014.

Le montant moyen du financement par GEM était de 73 792 € en 2014, le plafond étant de 75 000 €. Le financement des GEM a été multiplié par plus de six en dix ans.

En 2014, 27 GEM ont été financés pour la première fois : 20 par le biais des mesures nouvelles allouées par la CNSA aux ARS et 7 par le redéploiement des crédits déjà existants (par exemple, suite à la fermeture d'un GEM). Parmi les 393 GEM financés en 2014, 87 % accueillent des personnes ayant des difficultés psychique et 13 % des personnes cérébrolésées. En 2014, 67 personnes en moyenne fréquentaient les GEM.

[Télécharger le bilan.](#)



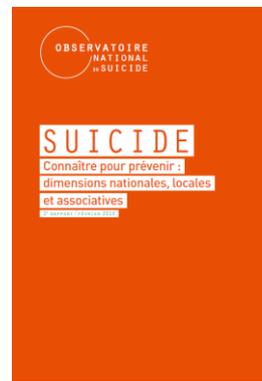
■ Etude Obsoco : l'image de la schizophrénie à travers son traitement médiatique

C'est l'association PromesseS, membre du collectif Schizophrénies, qui regroupe les six principales associations de familles concernées par cette maladie, qui est à l'origine de cette recherche. Les 3 principales conclusions de l'étude : La pathologie est un sujet ignoré et particulièrement mal traité (angles, flou général) dans la presse ; La presse française relaie globalement le cliché selon lequel le malade atteint de schizophrénie serait intrinsèquement dangereux, avec des variations et subtilités ; L'usage détourné du terme vers des métaphores stéréotypées, usage ciblé mais fréquent, largement dépréciatif amplifie la tonalité négative du discours sur la schizophrénie.

[Lire la synthèse de l'étude.](#)

■ Remise du rapport de l'Observatoire national du suicide à Marisol Touraine

[Dans ce deuxième rapport](#), l'Observatoire s'attache à mettre en lumière les données et les actions de prévention, menées à un niveau national comme local, par les pouvoirs publics comme par les associations. Il fait aussi le point sur les connaissances récentes concernant le rôle joué par les facteurs de risque et de protection du suicide. Il propose, enfin, les dernières statistiques disponibles et un suivi des recommandations énoncées dans le premier rapport. Celles-ci sont complétées par de nouvelles perspectives et pistes de réflexion.



■ Bastia : lancement du comité de pilotage du CLSM

Un nouveau conseil local de santé mentale a été lancé en Corse en janvier.

[En savoir plus : lire Corsetinfos.](#)

L'actu juridique

■ Dossier spécial loi de modernisation de notre système de santé

Au JORF n°0022 du 27 janvier 2016 est parue la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. Parmi les dispositions phares, le CCOMS relève la consécration légale de droits et de dispositifs territoriaux en lien avec thèmes qu'il porte depuis des années tels que l'empowerment des usagers, le Conseil local de santé mentale, les actions de promotion et d'éducation à la santé. Découvrez ci-après une note de présentation dont voici le sommaire :

- I. Modalités de prise en charge des personnes faisant l'objet des soins psychiatriques sans leur consentement : présentation des modifications
- II. Impacts sur les droits des patients en santé mentale : un accent mis sur l'accès aux soins, la continuité, l'égalité du patient devant le système de santé
- III. Cadre légal de l'isolement et de la contention en psychiatrie
- IV. Politique de santé mentale et organisation de la psychiatrie : le Conseil local de santé mentale devient un pivot légalement consacré
- V. Rôle des représentants des usagers : l'empowerment
- VI. L'éducation à la santé, l'éducation thérapeutique : les actions de promotion de la santé mises en exergue par le législateur
- VII. Le droit à la protection de la santé : une responsabilité étatique soulignée
- VIII. Information complémentaire relative à plusieurs dispositions législatives

[.Note de présentation du volet "santé mentale" de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé](#)

[.Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016](#)

■ Haute Autorité de Santé - Hébergement à proximité

Pour préparer l'expérimentation des hôtels hospitaliers qui débutera en 2016, La Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) a sollicité la Haute Autorité de Santé (HAS) dans le cadre de son programme de travail 2015, pour déterminer les conditions d'accès et des critères d'éligibilité des patients à des prestations d'hébergement temporaire non médicalisées. Cette saisine de la DGOS fait référence à l'Article 53 de la Loi n°2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015. A cet effet, l'Etat peut autoriser les établissements de santé à proposer à leurs patients une prestation d'hébergement temporaire non médicalisé, en amont ou en aval de leur hospitalisation. L'établissement de santé peut déléguer la prestation à un tiers par voie de convention.

[Document : HAS, Rapport d'orientation : Critères d'éligibilité des patients à un hébergement à proximité d'un établissement de santé.](#)

■ Jurisprudence : placement en chambre d'isolement, droits du patient, indemnisation du préjudice subis

Un patient ayant séjourné à plusieurs reprises sous le mode de soins sans consentement à la demande du représentant de l'état a saisi le Tribunal administratif, invoquant un préjudice moral du fait des conditions de séjour en chambre d'isolement et du défaut d'information. Le

plaignant ne conteste pas le bienfondé de la mesure de contention, mais s'attache à solliciter des indemnités pour préjudice moral à hauteur de 115 000€.

Sa demande ayant été rejeté en première instance, le requérant a fait appel.

La Cour administrative d'appel lui octroie une indemnité de 1 500€ au titre du préjudice moral lié aux conditions de séjour en chambre d'isolement, s'appuyant sur l'atteinte à la dignité de la personne : *"les conditions de séjour de M. D... en chambre d'isolement doivent être regardées comme excédant le niveau de souffrance inhérent à une telle mesure et, dès lors, attentatoires à sa dignité"*.

[Arrêt de la Cour Administrative d'appel de Marseille du 21 mai 2015](#)

L'actu internationale

■ Prague : ouverture d'un centre de santé mentale, un premier pas vers la réforme des soins psychiatriques

Le premier Centre tchèque de santé mentale a été récemment ouvert à Prague afin d'apporter une aide aux personnes atteintes de troubles psychiques. Le lancement de ces centres, dont le nombre devrait rapidement passer à une trentaine, voire à une centaine à plus long terme, constitue une première étape dans la réforme structurelle des soins psychiatriques.

[Lire la suite.](#)



■ Les soins psychiatriques pour adolescents en Europe

ADOCARE, réseau associatif professionnel, a pour mission d'améliorer les soins psychiatriques pour adolescents dans les Etats membres de l'Union. Il a publié en janvier un [rapport](#) dans lequel sont collectées les informations les plus récentes et les plus pertinentes sur les soins en santé mentale pour adolescents. Il se penche sur l'état global de la santé mentale des adolescents en Europe, sur la manière dont les services spécialisés européens sont organisés, sur les stratégies et politiques mises en place pour améliorer leur disponibilité et leur qualité ainsi que sur celles qui visent à prévenir les troubles psychiatriques et promouvoir le bien-être mental des adolescents.

■ Etat des lieux de la santé mentale en Angleterre

Le Centre d'information sur la santé et la protection sociale anglais a publié, dans son Enquête annuelle sur la santé pour l'Angleterre, un chapitre dédié à la santé mentale. 26% des adultes interrogés ont déclaré avoir déjà été diagnostiqué avec au moins une maladie mentale.

[Lire les principales conclusions et télécharger le chapitre.](#)

■ Un examen des services de santé mentale en Ecosse pour 2012-2015

Commandé par le gouvernement écossais, le rapport produit par la Fondation pour la santé mentale se penche sur les succès et les défis du système actuel de santé mentale en Ecosse, mettant l'accent sur l'expérience de personnes qui utilisent les services, les familles et les soignants, les praticiens et les parties prenantes.

[Télécharger le document ici.](#)

■ Intégration de la santé mentale dans les soins primaires dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire

Ce supplément du British journal of psychiatry décrit le développement et le pilotage des plans de soins de santé mentale de district de cinq pays à revenu faible et intermédiaire (Inde, Népal, Afrique du Sud, Ethiopie, Ouganda), ainsi que les méthodes pour leur conception, l'évaluation et des coûts.

[A lire ici.](#)

■ **Santé mentale des enfants : Kate Middleton rédactrice en chef du Huffington Post**

La duchesse de Cambridge a accepté de devenir rédactrice en chef du Huffington Post, le temps d'une journée mi-février, pour sensibiliser le public à la santé mentale des enfants, l'une de ses plus grandes mobilisations depuis plusieurs années.

[En savoir plus.](#)

La Lettre du Groupement de coopération sanitaire pour la recherche et la formation en santé mentale est éditée par le Centre collaborateur OMS, service de l'EPSM Lille métropole. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant que vous pouvez exercer en envoyant un e-mail à adannet@epsm-lm.fr.